

des usines et des maisons d'affaires pour la production et la fourniture des denrées essentielles. Tout aussi important est l'effort qu'il faut déployer pour assurer et prévoir non seulement nos besoins présents mais nos besoins futurs et pour faire en sorte que les approvisionnements puissent être conservés et obtenus pour répondre de temps à autre à ces besoins. L'expérience acquise pendant la dernière guerre a révélé clairement que la faculté de durer, l'emploi efficace des ressources économiques constituaient le facteur décisif. C'est un lieu commun que d'affirmer que dans la guerre moderne la défense économique est aussi essentielle que la défense militaire. La situation géographique particulière du Canada le rend spécialement apte à une contribution matérielle et technique à un effort conjugué.

Cet effort conjugué soulève un autre problème, celui de la distribution des approvisionnements disponibles à nos alliés. Maintenant que la Grande-Bretagne et peut-être d'autres pays qui lui sont associés dans la lutte feront probablement des achats en grande quantité au Canada, il est opportun que soit établie une autorité ayant pouvoir d'agir non seulement pour le Canada mais aussi comme agent d'autres gouvernements s'ils le désirent et, en tout cas, pour coordonner les achats du gouvernement canadien et ceux d'autres gouvernements.

Bien que le projet de loi déposé par le Gouvernement prévoit la création d'un département des munitions et des approvisionnements, le Gouvernement n'a pas l'intention d'établir immédiatement un ministère complet. Nous désirons éviter les chevauchements inutiles de départements et profiter d'abord de l'expérience réelle d'un conseil compétent et pleinement autorisé travaillant à la réalisation des meilleures méthodes de résoudre les vastes et complexes problèmes relatifs aux approvisionnements de guerre.

Nous sommes d'avis que les motifs qui nous ont conduits à rendre le Conseil des achats de la défense responsable envers le ministre des Finances s'appliquent avec encore plus de force au Conseil des approvisionnements de guerre pendant sa période d'organisation. La question de finances est un élément capital dans le problème général des approvisionnements et le ministre des Finances doit nécessairement être en relation étroite avec tout organisme chargé de procurer des munitions et des approvisionnements.

Personne ne peut prédire les exigences que la présente guerre peut imposer au pays. Nous devons être prêts à y satisfaire rapidement. Le projet de loi à l'étude nous donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement si le besoin se fait sentir d'un autre département ayant à sa tête son propre ministre. On esti-

me toutefois qu'au début un Conseil ayant des rapports étroits avec les affaires et au courant des conditions pourra entreprendre des études et des enquêtes et établir des méthodes administratives, ces travaux devant se poursuivre plus tard sous la conduite du Conseil ou être confiés à un ministère, selon que l'occasion, les circonstances et l'expérience l'exigeront.

J'ai donné ces explications afin que les honorables sénateurs se rendent compte du but visé par cette mesure.

L'honorable F. B. BLACK: Honorables sénateurs, nous perdrons bien peu de temps à la longue, je crois, si nous retardons jusqu'à demain la 2e lecture de ce bill. Nous pourrions suivre plus facilement les explications fournies par l'honorable leader de la Chambre si l'occasion nous était offerte de parcourir au préalable le texte de cette longue mesure. Pour ma part du moins, j'aimerais le faire.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas la moindre objection à me rendre à la demande de mon honorable ami, quoique, je puis le faire observer, nous ne travaillons pas dans des circonstances plus difficiles que la Chambre des communes laquelle, n'a été saisie du bill qu'à dix heures ce soir. Cela ne veut pas dire que nous ne prendrions pas plus de temps que l'autre Chambre pour examiner la mesure. Le Sénat se réunira à dix heures et demi demain matin. Je présume que mon honorable ami se lèvera à bonne heure et étudiera le texte du bill avant la séance.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'examen du bill devrait certes être remis à demain. Je suis étonné qu'il n'ait fallu que quelques minutes à l'autre Chambre pour adopter cette mesure. Il s'agit d'une mesure très importante et qui, en réalité, devrait être renvoyée au comité. Si j'ai bien compris, le bill pourvoit à l'institution d'un ministère des munitions qui remplacera le Conseil des achats de la Défense dont les membres ont eu à peine le temps de se mettre à la besogne.

L'honorable M. DANDURAND: La guerre a éclaté trop tôt.

Le très honorable M. MEIGHEN: Le Conseil fut créé à la suite de recommandations provenant des embarras suscités par l'adjudication d'une certaine entreprise de guerre. Voilà le seul rayon de gloire qui brille sur la tête des commissaires.

L'honorable M. DANDURAND: Je me suis peut-être trop hâté de dire que le Conseil disparaîtrait.

Le très honorable M. MEIGHEN: Nous n'allons assurément pas avoir un ministère et un Conseil des achats de la défense afin d'atteindre ce but.